



Mensonge entre un accord oral et un contrat écrit

Par **Iolita**, le **16/04/2008** à **20:01**

bonjour,

je voulais savoir que faire dans le cas suivant:

l'employeur et l'employé trouve un accord oral (concernant le salaire, le temps de travail...) pour un contrat en CDI et au moment de signer le contrat (c'est a dire 2 semaine après avoir commencer a travailler) l'employeur a changer certains points de l'accord oral.
merci pour vos réponses